



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Administration cantonale des impôts

### **L'Etat publie désormais un flash fiscal**

**Alors que se met en place la taxation annuelle, le Conseil d'Etat juge nécessaire une communication plus soutenue sur le fisc. Il a décidé le lancement d'un bulletin intitulé Flash fiscal. Ce document est envoyé par courrier électronique aux médias et présenté sur le site Internet de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Paraissant environ tous les six mois en fonction de l'actualité, il fournit des informations pratiques et générales sur la perception des impôts dans le canton.**

L'Etat informe largement sur ses projets et donc sur ses dépenses, mais peu sur ces recettes. Aussi juge-t-il important de mieux faire connaître le fisc aux contribuables. Depuis quelques temps en outre, l'ACI vit de profondes transformations, dans le sens d'une plus grande ouverture à la population notamment. D'où l'idée de publier un bref bulletin d'information.

Ce document intitulé Flash fiscal, qui paraîtra en moyenne deux fois par année, n'aura qu'une existence électronique: il sera envoyé aux rédactions et viendra enrichir un site Internet de l'Etat de Vaud ([www.aci.vd.ch](http://www.aci.vd.ch)). Il contiendra des renseignements pratiques à l'usage des contribuables, des informations générales sur la perception des impôts, sur les réformes en cours ainsi que des statistiques, validées par le Service de recherche et d'information statistiques.

Le premier numéro contient les rubriques suivantes:

- Changements: la taxation annuelle; quelles nouveautés pour le contribuable?

· Pratique: les étapes d'une déclaration d'impôt ordinaire.

· Baromètre: évolution de l'impôt cantonal moyen par contribuable; évolution du contentieux.

Le Conseil d'Etat juge importante la diffusion de telles informations au moment où le canton s'apprête à passer de la taxation bisannuelle au système annuel. Les contribuables devront changer d'habitudes; et la réussite d'une telle opération repose notamment sur une bonne communication.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 février 2002

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jean-Marie Brandt, chef de service, Administration cantonale des impôts, 021/ 316 20 42

Francis Perroset, chef d'Etat Major, Administration cantonale des impôts, 021/ 316 21 31

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[1 Flash fiscal](#)